

Vous aussi FAITES GRANDIR L'ÉGLISE

Collecte du Denier
Décembre 2021



Chère Madame,
Cher Monsieur,

Si l'année 2021 approche de son terme, la collecte du Denier est loin d'être achevée. Fin novembre 2021, il manquait 100 000€ par rapport au 30 novembre 2020.

Le Denier est indispensable. Il permet à l'Église d'être présente pour annoncer, célébrer, servir le message d'Espérance du Christ. Pour cela, il est nécessaire d'assurer le traitement des prêtres, des communautés religieuses et des salariés au service des communautés.

Nous traversons une épreuve avec le rapport sur les abus sexuels. Mais c'est l'occasion de faire la vérité, qui rend libre. Le Denier ne sera pas utilisé pour financer le fonds «Selam» destiné à indemniser les personnes victimes. Ce fonds est financé par la participation personnelle des Évêques, des prêtres, des dons dédiés et des ventes de biens immobiliers sans rapport direct avec la vie culturelle.

Au cas où ce courrier aurait croisé votre participation, je vous prie de nous en excuser.

Par avance, je vous remercie de votre soutien.

Damien Bredif, Économiste diocésain



Le Denier au service du diocèse

En ce temps de l'Avent où nous nous préparons à accueillir Celui « qui vient visiter son peuple », je suis heureux de vous présenter la nouvelle équipe du Service Diocésain des Vocations.

Une certitude, le Seigneur continue d'appeler des hommes et des femmes à le suivre dans une vocation spécifique : celle du mariage, du sacerdoce, de la vie religieuse. Aujourd'hui dans notre diocèse, des jeunes se posent sérieusement la question : à quoi suis-je appelé ? Question si importante à laquelle nous répondons, chacun selon son charisme, ses possibilités, ses aspirations.

Le Service aura la mission d'accompagner les jeunes à répondre, librement et avec discernement, à cet appel. Monseigneur Bozo a appelé : Marie et Jean-Vincent (diacre permanent) Troncard, Sœur Marie Nanema, Père Hubert de Passemar et moi-même.

Durant cette année nous allons proposer des temps de prière, de veillées, de marches et inviter les diocésains à prier encore plus intensément « le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers pour sa moisson » (Mt 9, 38).

Le souci des vocations doit être porté par tous, par les communautés religieuses, par chaque baptisé. Et je sais que nous pouvons compter sur vos prières.

Nous avons besoin de votre soutien qui est toujours à la hauteur de votre amour pour l'Église et le Christ. Merci de votre don généreux au Denier et de votre écoute attentive.

*Abbé Jean-Pierre Barrière,
Responsable du Service Diocésain
des Vocations*



Bon de soutien

► Je vous adresse un don de :

50 € 100 € 150 € 200 € 500 €

Autre.....€

Je fais mon don par chèque à l'ordre de :

Association diocésaine de Limoges

A renvoyer dans l'enveloppe jointe.

Je souhaite faire un don par prélèvement automatique, je remplis le bulletin au verso.

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal par email :

Email :

Je souhaite recevoir des informations sur les legs

Je peux faire un don par internet sur le site
www.diocese-limoges.fr



Fiscalité : une raison de donner davantage

• A partir du 2 juin 2021, votre don est déductible à hauteur de 75% de son montant dans la limite de 554€

• Et au delà, il est déductible à hauteur de 66%, dans la limite de 20% de votre revenu imposable

Les 5 grandes ressources du diocèse grâce à votre générosité

Pour la rémunération des personnes

Denier de l'Église

Pour les traitements et les salaires



- prêtres
- prêtres aînés
- les communautés religieuses
- séminaristes
- laïcs salariés

Un don pour le diocèse

- par prélèvement automatique
- en ligne
- par chèque
- en espèces



Offrandes de messe

En complément des traitements



- prêtres
- prêtres aînés

Une intention de prière

18 € pour une offrande de messe



- par chèque
- en espèces



Quêtes

Pour les frais généraux



- chauffage
- électricité
- entretien
- mobilier

Un don pour la paroisse pendant la messe

- en espèces
- application « La quête »

Pour les frais de fonctionnement

Casuels

Pour les coûts liés aux célébrations



- documents
- chauffage
- électricité
- entretien

Un don pour la paroisse lors :

- d'un baptême 80 €
- d'un mariage 250 €
- de funérailles 200 €



Legs

Par la transmission d'un bien, financier ou immobilier, au diocèse



Pour l'entretien, les constructions, les projets diocésains



Don en ligne : www.diocese-limoges.fr

Prélèvement automatique

► Mandat de prélèvement SEPA

- chaque mois chaque trimestre

10 € 20 € 50 € 150 € Autre:€ Prélèvement le 30 du mois - À compter du mois :

Nom et adresse postale de ma banque ▼

Nom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Identification internationale (IBAN)

.....

Identification internationale de la banque (BIC)

.....

N° ICS : FR31ZZZ420723

Fait à:

Date:

Signature indispensable

Important
N'oubliez pas de joindre
un relevé d'identité bancaire (RIB)

Votre prélèvement est identifié par une référence unique de mandat (RUM), l'Association Diocésaine de Limoges vous le communiquera.

À renvoyer dans l'enveloppe jointe à : Association diocésaine de Limoges Service Économat 15 rue Eugène Varlin 87036 Limoges Cedex

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise l'Association Diocésaine de Limoges à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte conformément aux instructions de l'Association Diocésaine de Limoges. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque suivant les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé.